

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MAI 2022 – 20h30

## Salle de la Vaquelotte

### COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de votants	15
Date de la convocation	3 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

**PRESENTS :** M. Richard LETERRIER (Maire), Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LEMIERE, Mary DESMARES, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Dominique HAUCHECORNE, Alexia LAINE, Jean-Noël LARONCHE, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Marianne POTTIER, Sophie QUESNOT

#### **ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :**

**EXCUSES :** Angéline BERTOT, Céline PLANQUE

**ABSENTS :** François LEPESQUEUX, Elodie LEPETIT

**Secrétaire de séance :** Marianne POTTIER

#### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022**

Le procès-verbal du 30 mars est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Rajout à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un rajout à l'ordre du jour : éclairage public – modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Le rajout est accepté à l'unanimité.

#### **3/ D2022/05/025 Modification budgétaire – transfert des frais d'études**

Pour réaliser cette opération d'ordre non budgétaire au budget primitif 2022, Monsieur le maire propose la modification budgétaire suivante :

Recette d'investissement, article 2031/chapitre 041 :	+ 3 369.02 €
Recette d'investissement, article 2033/chapitre 041 :	+ 1 250.00 €
Dépense d'investissement, article 2135/chapitre 041 :	+ 4 619.02 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

Approuve la modification budgétaire ci-dessus.

#### **4/ D2022/05/026 Modification budgétaire – travaux d'aménagement d'un ancien bâtiment communal**

Ces travaux doivent être inscrits comptablement à l'article 2313 – immobilisations en cours.

C'est pourquoi, les crédits budgétaires 2022 devant être suffisants, Monsieur le maire propose la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : 21318 - autres bâtiments	- 62 500.00€
Dépenses d'investissement : 2313 – immobilisations en cours	+ 62 500.00€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

Décide de réaliser cet investissement, d'autoriser le maire à signer les devis et d'accepter la modification budgétaire ci-dessus.

#### **5/ D2022/05/027 Modification budgétaire – budget gîte communal**

Les crédits budgétaires étant insuffisants, Monsieur le maire propose la modification budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement, article 6951- Impôts sur les sociétés	+ 720.00 €
Dépenses de fonctionnement, article 6068 – autres matières et fournitures	- 720.00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

Accepte la modification budgétaire ci-dessus

#### **6/ D2022/05/028 Subventions 2022**

Après étude des dossiers de demandes de subventions et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2022 soit 1 000€, M. le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la liste ci-dessous.

AFM téléthon	100.00 €
SNSM FERMANVILLE	150.00 €
ST PIERRE BADMINTON (5 licenciés)	40.00 €
Pointe Cotentin Basket (9 licenciés)	40.00 €
Tennis St pierrais (2 licenciés)	40.00 €
Judo St Pierrais (6 licenciés)	40.00 €
Funky Danse (7 licenciés)	40.00 €
AS Elan de Tocqueville (6 licenciés)	40.00 €
Boxing club du val de saire (2 licenciés)	40.00 €
APE Ecole de Fermanville (soutien projets pédagogiques)	150.00 €
Amicale Ecole publique St Pierre Eglise (soutien projets pédagogiques)	150.00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

Approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus

#### **7/ D2022/05/029 Accroissement temporaire d'activité**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrit au budget primitif 2022.

#### **8/ D2022/05/030 Convention de prestation de services dans le cadre des activités du relais petite enfance entre la communauté d'agglomération du Cotentin pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise et les communes de Bretteville, Digosville et Mesnil au Val**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

D'accepter la convention de prestation de services dans le cadre des activités du relais petite enfance entre la communauté d'Agglomération du Cotentin, pôle de proximité de Saint Pierre Eglise et les communes de Bretteville, Mesnil au Val et Digosville.

D'autoriser le Maire ou son adjoint à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

De dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

#### **9/ D2022/05/031 Eclairage public – modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public**

D'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit  
Donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

## **10/ Affaires et questions diverses**

### Anniversaire :

Richard LETERRIER informe les membres que le doyen de Vicq sur Mer, Monsieur Maurice LE COUTOUR a 108 ans le 12 mai. A sa demande, les cloches de Vicq sur Mer sonneront à 14h00 pendant une durée de 5 minutes.

### Affichage Angoville en Saire :

A la demande d'administrés, Richard LETERRIER informe qu'il sera procédé à l'affichage de la convocation et du compte-rendu du conseil municipal.

### Inauguration des travaux du Hameau de la Mer :

Richard LETERRIER rappelle qu'elle se déroulera le 25 juin 2022 à 10h30.

### Transport à la demande :

Richard LETERRIER informe que le transport à la demande débute le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le service CAP Cotentin de la Communauté d'agglomération du Cotentin a octroyé 6 arrêts à la commune. Il a été validé les arrêts existants de Gouberville, de Néville, de Réthoville, de Vrasville, de Renouville et de Cosqueville. Le secteur Bellanville/les murs/Chaudelande n'étant pas desservi, un courrier a été adressé à CAP Cotentin pour un ajout d'arrêt. La réponse apportée est que le nombre d'arrêts est de 6 maximum pour la strat de notre population, si les conseillers le souhaitent, il est possible de supprimer l'un des 6 retenus pour retenir l'arrêt de bus de Bellanville.

Après discussion, il est décidé de n'apporter aucune modification. Ce transport est en mode expérimental. Lors du bilan de fréquentation des 6 arrêts actuels, il sera décidé de modifier ou non.

Bureaux de vote du 12 et 19 juin 2022 : un tirage au sort est effectué afin d'affecter chaque conseiller à un bureau.

### Travaux :

Dominique HAUCHECORNE informe les conseillers que :

- L'accotement de la voirie sera terminé pour la fin de la semaine.
- Le planning de l'épavage et d'entretien des espaces verts est respecté.
- Le panneau pour l'interdiction des véhicules grand gabarit à Le Vicq étant mis en place, les véhicules se stationnent à la plage du Sablon au hameau de la Mer. Il sera demandé aux services techniques d'installer les autres panneaux afin que le stationnement des véhicules grand gabarit soit respecté c'est-à-dire à la mairie de Vicq sur Mer, au « hameau de la mer » à l'entrée du village et à Gouberville
- En accord avec le Symel et le conservatoire du Littoral, les barrières du Littoral sont fermées mais non verrouillées
- L'aménagement de la cour de l'ancienne mairie de Néville sera terminé à la fin de la semaine
- La boîte à livres a été posée à Vrasville
- Composition des jardinières : les conseillers sont invités à venir composer les jardinières le samedi 14 mai à 9h30. Les jardinières seront installées par l'équipe technique.

### Communication :

Valérie MONTRIEUL-XAMENA fait une présentation du nouveau site internet de la commune de Vicq-sur-mer (<https://vicq-sur-mer.fr>)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux horaires d'ouverture